



**Municipalité de Sorvilier**  
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier  
Tél : 032 492 18 29  
www.sorvilier.ch / adm.sorvilier@bluewin.ch  
Ouvert le lundi de 16h à 18h30

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE  
JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

## **BULLETIN D'INFORMATION**

### **Administration municipale**

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020. Réouverture le lundi 6 janvier 2020 aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

### **Entretien des routes communales**

Le sablage et le salage des routes seront réduits durant cet hiver en raison des coûts et de l'environnement, les chemins n<sup>os</sup> 874, 961, 963, 969 et 976 ne seront pas dégagés avant le 1<sup>er</sup> avril. Tout citoyen désirant faire déblayer sa place privée ou un chemin pendant la période hivernale doit faire une demande écrite auprès du secrétariat municipal, suivant la surface à déblayer un émolument sera perçu. Toutefois, le Conseil municipal décline toute responsabilité quant aux dégâts causés par les remparts de neige, il ne peut être tenu responsable en cas d'accidents survenus sur les routes et les trottoirs, car chacun doit s'adapter à la situation.

### **Service des eaux**

Le Service des eaux vous recommande de surveiller vos conduites pour éviter des dégâts dus au gel.

### **Rapport d'analyse de l'eau potable**

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 10 septembre 2019 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

- Qualité bactériologique : Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales,
- Dureté en graduation française (°f) : 33.9,
- Teneur en nitrate (mg/l) : 14.3,
- Provenance de l'eau : eau de source,
- Traitement de l'eau : toute l'eau est traitée par des rayons UV.

### **Contrôle de caisse sans avis préalable**

Un contrôle de caisse sans avis préalable a eu lieu le 7 novembre 2019 par la fiduciaire Soresa. Tout a été trouvé parfaitement en ordre.

### **Permis de construire**

Les permis de construire suivants ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- M. Martial Giobellina, création d'un duplex dans un habitat rural.
- Commune bourgeoise, mise en conformité de la cheminée, pose d'un tubage et réparations.
- Société des énergies renouvelables, modification mineure du permis 105/2011. Déplacement de quelques mètres de l'emplacement d'une conduite de chauffage.

Les permis de construire suivants sont en cours de traitement par la Municipalité :

- M. Jean-Claude Meyer, construction d'un mur de soutènement avec des éléments en béton pour stabiliser le terrain.
- M. Marc-André Mathys, installation d'un potager à bois dans le poulailler avec canal de cheminée sur le toit, installation d'une serre et installation d'une barrière en bois.

### **Assemblée municipale : jeudi 12 décembre 2019**

Nous vous rappelons que la prochaine Assemblée municipale aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 à 20h00 à la salle de l'Administration communale.

### **Fête des sapins : samedi 14 décembre 2019**

La traditionnelle Fête des Sapins, organisée par la Bourgeoisie, aura lieu au Hangar du Prés des Colons le samedi 14 décembre 2019. Début des festivités à 10h00. Venez nombreux soutenir les organisateurs de cette manifestation. Occasion d'acheter un sapin de Noël à CHF 10.-.



## Péréquation financière 2019

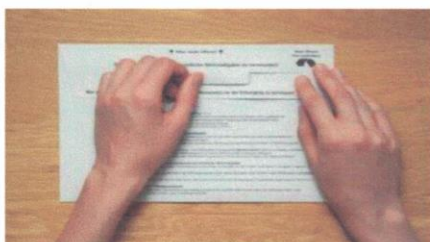
Le canton de Berne a versé : CHF 77'797.- de prestation complémentaire au titre de la réduction des disparités, CHF 111'718.- de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, CHF 1'910.- de prestation complémentaire aux communes supportant des charges sociodémographiques.

## Vote par correspondance

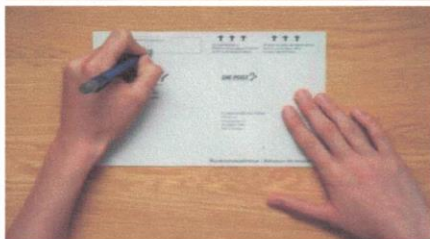
Nous vous prions de respecter les consignes du vote par correspondance afin d'éviter les bulletins nuls.

### Vote par correspondance : instructions

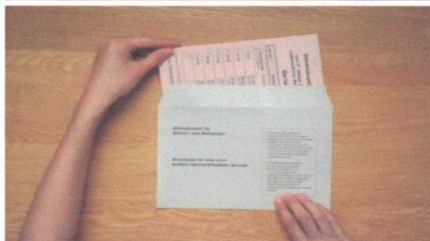
Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au **vote par correspondance**. Veillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !  
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.



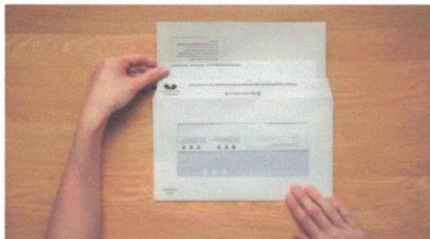
- ✓ Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.
- ✓ Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- ✓ En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.



- ✓ Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'**enveloppe de vote** séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



- ✓ Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

**Attention:** la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- ✓ Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.
- ✓ Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).